

# Patrick de Cambourg,

Président

Autorité des normes comptables

« La normalisation comptable à une charnière »



## Où en est la normalisation comptable ?

On se trouve à la charnière de deux périodes de la normalisation comptable et cela doit nous amener à nous poser un certain nombre de questions. Un cycle d'une quinzaine d'années s'achève, que l'on peut appréhender en quelques points d'ancrage forts. Au tournant du siècle, l'Europe avait à l'évidence besoin d'unifier son système, qui était fragmenté et où l'harmonisation était à minima, cela à un moment où des pressions étaient exercées en direction des entreprises européennes pour qu'elles adoptent les normes américaines - US Gaap - ou se fassent

coter aux Etats-Unis. Avec la montée en puissance de l'Union européenne et, plus encore, avec l'introduction de l'euro, la nécessité d'un langage commun s'est faite encore plus pressante : cela a débouché, en 2002, sur l'adoption du règlement européen sur l'application des normes comptables internationales, dit règlement IAS. Entre 2002 et 2005, date de l'entrée en vigueur de ce règlement, la mobilisation a été forte et un travail approfondi et sérieux de mise en œuvre a été accompli. Il faut aussi signaler, au titre des balises de ce cycle, l'accord de Norwalk, conclu en 2002 – soit peu après le scandale Enron aux Etats-Unis -, qui attestait la volonté des deux grands normalisateurs, l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et le *Financial Accounting Standards Board* (FASB), de travailler à une convergence des normes. L'IASB, de son côté, avait proposé à des pays, Canada, Australie, Brésil..., l'adoption des normes IFRS [*International Financial Reporting Standards*, NdIR]. En 2008, au plus fort de la crise financière importée des Etats-Unis, un pas supplémentaire a été franchi avec la nécessité d'adapter les normes au nouveau paysage financier. Enfin, autre conséquence de la crise, le G 20 s'est prononcé en faveur d'un référentiel mondial unique, ce qui a conduit l'IASB à

travailler sur de nouvelles normes : IFRS 9, 15 et 16.

## Quelle est la situation aujourd'hui, au terme de ce cycle ?

D'un point de vue global, la donne a changé avec le revirement du FASB, pour qui la convergence américano-européenne ne fait plus partie des objectifs à court ou moyen termes ; les normes de convergence, notamment sur la comptabilisation du chiffre d'affaires et sur les contrats de location, proposées par l'IASB, ne remplissent donc plus complètement leur objectif initial de convergence. Les deux instances, IASB et FASB, n'en continuent pas moins, cependant, d'entretenir des relations que l'on qualifierait dans le champ de la diplomatie de cordiales. L'Europe, pour sa part, commence à structurer sa normalisation, avec notamment la réforme de l'*European Reporting Advisory Group* – Erag – mise en œuvre à la suite de la présentation au conseil Ecofin, en novembre 2013, du rapport Maystadt [Philippe Maystadt, conseiller spécial du commissaire Michel Barnier, ancien président de la Banque européenne d'investissement, NdIR]. Cette réforme instaure une organisation à deux niveaux : au « groupe d'experts techniques » est adjoint un *board*, plus politique et chargé de représenter l'intérêt public européen.

Ce *board* est notamment composé des représentants des normalisateurs comptables nationaux, cela pour assurer un continuum entre la normalisation européenne et les normalisations nationales. Il est dirigé par une personnalité proposée par la Commission européenne au Conseil européen et au Parlement européen.

### Y a-t-il d'autres chantiers à mener, après cette réforme de l'Efrag ?

Il y a notamment, au plan international, la question de la place qui doit être faite, au sein de l'IASB, à des pays comme le Japon ou la Chine, qui ont marqué jusqu'ici leur intérêt pour les normes européennes. Il y a par ailleurs un travail de fond à mener pour dégager les principes généraux qui seront demain les fils conducteurs de la normalisation. Il ne s'agit cependant pas de disqualifier ce qui a été fait jusqu'ici, le bilan de dix années d'application des normes IFRS étant globalement satisfaisant. L'Autorité des normes comptables a eu l'occasion de dire à plusieurs reprises qu'elle

considérerait que s'être doté d'un langage comptable commun avait été bénéfique pour l'Europe, et que si le système comportait des imperfections, il avait donné des preuves de sa pertinence et de sa solidité. Dans les différentes consultations auxquelles elle a participé, l'ANC a cependant signalé que la « gouvernance » devait être améliorée, au motif, notamment, que les normes comptables n'étaient pas qu'une affaire d'experts et qu'elles recélaient des enjeux macroéconomiques sur lesquels on ne pouvait faire l'impasse.

### Quelles sont les questions de fond que vous avez évoquées ?

L'une de ces questions consiste à se demander si les normes sont adressées aux seuls investisseurs, ou aussi aux autres parties prenantes de l'entreprise, au nombre desquelles figurent les dirigeants. Il conviendra aussi de s'interroger sur la pertinence d'une vision strictement patrimoniale de l'information financière, qui fait peu de cas des flux. La bonne mesure entre la juste valeur et le coût historique amorti constitue une autre piste de travail. L'IASB a enterré le principe du tout à la valeur de marché – ou *full fair value* – et s'est prononcé en



faveur d'un modèle mixte ; il reste à tracer une frontière nette entre ces deux approches, qui comportent chacune des défauts. La valeur de marché, par exemple, se fonde sur le principe, qui peut être battu en brèche, que les marchés sont efficients et toujours liquides. Elle est par ailleurs souvent fondée sur des modèles – c'est le *marked-to-model* – qui introduisent de la subjectivité. Il y a, enfin, une réflexion à mener à propos de l'application du principe de prudence à la comptabilité, qui peut conduire, notamment, à des provisionnements excessifs. Il y

aura donc, dans les années à venir, un travail de clarification du cadre conceptuel européen déjà existant au travers de règlements et directives de l'Union européenne. Ce travail peut être illustré par l'adoption, en cours, de la norme IFRS 9 « instruments financiers », appelée à remplacer l'IAS 39. L'Efrag s'est prononcé en faveur de l'adoption de cette norme, qui est par exemple plus favorable aux trésoriers d'entreprise, car davantage en phase avec les impératifs économiques de la gestion des risques financiers, mais a néanmoins émis un certain nombre de réserves, par exemple en matière de provisionnement du risque de crédit ou encore en ce qui concerne l'application de la norme aux compagnies d'assurance avant que ne soit appliquée une norme symétrique – IFRS 4 phase 2 – à leur passif.

### Les principales balises de votre cheminement professionnel...

Mon parcours professionnel est marqué au sceau d'une grande fidélité à Mazars, où j'ai débuté en 1974, après Sciences Po

Paris et une maîtrise en droit à Paris 2. J'ai occupé le poste de directeur général de ce groupe de 1995 à 2011, puis celui de président, de 2012 à novembre 2014. J'ai été nommé président de l'Autorité des normes comptables en mars 2015, et suis à ce titre, notamment, membre du *board* de l'Efrag, de l'Autorité des marchés financiers et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, mais aussi membre du Haut conseil de stabilité financière ou membre du Conseil de normalisation des comptes publics.